

du Sanhédrin. Les prêtres étaient chargés d'annoncer au peuple chaque néoménie, et qu'y a-t-il de plus variable que la néoménie ? le cours de la lune est inégal ; l'astre lui-même est alors invisible et de plus il est assez difficile d'alterner régulièrement les mois de 29 jours avec ceux de 30 jours. Tout cela était plus que suffisant pour introduire la coutume de reculer le jour de la première néoménie de l'année toutes les fois que ce jour présentait une occurrence fâcheuse. La règle de *Badu* s'établit ainsi peu à peu. Les Pharisiens l'adoptèrent comme une tradition importante ; le second Hillel en fit une partie intégrante du calendrier et l'influence de la secte pharisienne finit par la faire recevoir de toute la nation.

En se reportant à l'origine de toutes ces coutumes, on comprend que toutes les fois que la Pâque ne tombait pas un jour loisible au gré des Pharisiens, il leur était facile de la remettre au lendemain, et une décision des Pharisiens, au temps de Notre-Seigneur, avait déjà force de loi pour le peuple de Jérusalem.

9. Mais, d'autre part, les mêmes raisons, qui déterminaient les Pharisiens dans ces circonstances, devaient rester sans effet sur Notre-Seigneur ainsi que sur tous les antitalmudistes de l'époque. On sait de reste, par l'Évangile, combien Notre-Seigneur était éloigné d'admettre les exagérations récentes, et avec quelle énergie il reprochait aux Pharisiens d'annihiler la loi et les commandements de Dieu, en suivant de futilles observations ou de vaines traditions (1). On sait les discussions fréquentes que l'exagération du repos sabbatique causait entre le Sauveur et les Pharisiens (2), et toutes ces considérations nous font conclure que, la Pâque tombant un vendredi, Notre-Seigneur n'a pas dû suivre la conduite peu légale, quoique scrupuleuse, de ces derniers, en la remettant au samedi.

Nous rappellerons aussi que Notre-Seigneur et ses disciples venant de la Galilée, ils avaient ainsi une raison légitime, aux yeux mêmes des Pharisiens, pour suivre le vrai calendrier qui était sans doute celui des Galiléens et d'un grand nombre d'autres Juifs, surtout des étrangers.

(1) Irritum facitis præceptum Dei propter traditionem vestram. (Marc., vii, 9 ; Matth., xv, 6 et xxiii.)

(2) Voir saint Matthieu, xii ; saint Marc, ii et iii ; saint Luc, vi, xiii, xiv, etc.

10. Ainsi le 15 de Nisan tombant astronomiquement et légalement un vendredi, Notre-Seigneur, avec ses Apôtres, a pu et a dû manger l'agneau pascal le jeudi soir, après le coucher du soleil, et au contraire, dans la même occurrence, les Phariséens, avec les prêtres du temple et le gros de la nation, ont dû remettre la fête au lendemain samedi, et ne manger la victime pascale que le vendredi soir.

NUMÉRO 36. — PAGE 400.

**Les Tékuphas et l'année de 365 jours et un quart.**

1. Les *Tékuphas* juives constituent un calendrier solaire complètement indépendant et différent de leur calendrier luni-solaire *moderne*. Il y a quatre *tékuphas*, une au commencement de chaque saison, et les saisons étant supposées parfaitement égales entre elles, les *tékuphas* se succèdent après un intervalle précis de 91 jours 7 heures et 1/2. La *tékupha* de la même saison revient ainsi périodiquement après un intervalle de 365 jours et 6 heures.

2. Depuis la réforme d'Hillel (360 È. C.), la *tékupha* du printemps est fixée au 25 mars julien (6 avril grégorien), à midi, pour les années bissextiles.

Le 25 mars, à 6 heures du soir, la 1<sup>re</sup> année après la bissextile.

Le 25 mars, à minuit, la 2<sup>e</sup> année après la bissextile.

Le 26 mars, à 6 heures du matin, en la 3<sup>e</sup> année, pour revenir au 25 mars, à midi, en l'année suivante qui est bissextile, et ainsi de suite pour les années suivantes.

3. L'ancienne *tékupha*, fixée autrefois onze jours plus tard, tombait pareillement du 5 au 6 avril julien et cette fixation paraît être venue de Moïse jusqu'à Hillel, de même que la fixation au 25 mars julien est venue sans altération d'Hillel jusqu'à nous.

4. Il est souvent question des *Tékuphas* dans le Talmud. Le texte hébreu de la Bible les cite aussi (*Exode*, xxxiv, 22 ; II *Paralip.*, xxiv, 23, etc.). Elles sont clairement énoncées dans les plus anciennes paraphrases chaldaïques ; celle de Jonathas-ben-Uziel rend ainsi le verset 22 du chapitre viii de la Genèse : « Le temps des semailles dans la *Tékupha* de « Thisri, celui de la moisson dans la *Tékupha* de Nisan, celui

« du froid dans la Tékupha de Thebet, et celui de la chaleur dans la Tékupha de Thammuz. »

5. Suivant la tradition des Juifs, la Tékupha du printemps indiquait autrefois l'équinoxe du printemps et servait de limite initiale à la Pâque (1). Lorsque la Tékupha du printemps tombait dans la seconde moitié du mois lunaire, la Pâque était renvoyée au mois suivant, lequel devenait ainsi le premier mois de l'année sainte.

Cette méthode parfaitement rationnelle rendait les cycles luni-solaires inutiles et tout porte à croire qu'elle a été la méthode primitive des Juifs dès le temps de Moïse.

6. Mais Moïse et ses contemporains avaient-ils assez de connaissances pour déterminer le jour de l'équinoxe et pour en fixer le retour chaque année ?

Il suffit, pour répondre à cette question, de rappeler que Moïse possédait toutes les sciences des Egyptiens et que la science des Egyptiens d'alors sur ce point ne laisse aucun doute. Outre les documents historiques, les monuments eux-mêmes l'attestent. Ainsi les Pyramides sont orientées avec une justesse de direction qui fait l'admiration des savants modernes ; la ligne de cette orientation est parfaitement celle du lever et du coucher du soleil au jour des équinoxes. Cette orientation seule suffit donc à nous prouver que la connaissance du jour équinoxial n'était pas un mystère en Egypte au temps de Moïse.

De plus, les Egyptiens savaient alors parfaitement et depuis longtemps que les équinoxes et les solstices revenaient périodiquement après un intervalle de 365 jours et  $\frac{1}{4}$ . Bien avant le temps de Moïse, ils avaient remarqué que l'inondation du Nil arrivait au solstice d'été, lorsque le soleil dépassait la plus belle des étoiles, Sirius, laquelle se dégageait alors, le matin, des lueurs de l'aurore. Cette réapparition de Sirius faisait même l'objet d'une fête religieuse. Les Egyptiens avaient ainsi bien vite constaté que leur année civile de 365 jours sans fraction était trop courte de quelques heures ; car ces grands phénomènes de l'inondation, du solstice et du lever héliaque de Sirius retardaient d'un jour en 4 ans, de 15 jours en 60 ans environ ; ce qui faisait une année entière en 1.460 ans, suivant

(1) Voir Moïse Maimonide, *Tosaphta Sanhedr.*, ch. II, § 12, dans Ugolin : *Thesaurus*, t. XVII, col. 1100.

l'opinion des Anciens. Cette période de 1.460 ans était appelée *période sothique*, du nom égyptien de Sirius.

Bailly fixe par d'anciens documents (*Hist. de l'Astron. ancienne*, t. I, p. 402) le premier commencement de cette période à l'an 2782 avant l'ère chrétienne, et le second commencement (1.460 ans plus tard) à l'an 1322 avant Jésus-Christ. A ces deux époques seulement, le commencement de l'année civile des Egyptiens avait coïncidé avec le solstice d'été, l'apparition de Sirius et l'inondation.

7. Ainsi, la durée de 365 jours et un quart était vulgairement connue en Egypte au temps de Moïse, et, d'après cette connaissance vulgaire, il est facile de déduire comment les Hébreux ont dû régler le retour périodique de leurs Tékuphas.

Moïse, il est vrai, n'avait point alors le calendrier julien ; mais il avait le calendrier égyptien de 365 jours sans fraction, calendrier bien connu dans toute l'Asie occidentale, et il savait, comme tous les Egyptiens, que les saisons, autrement les Tékuphas, retardaient chaque année d'un quart de jour sur l'année civile. L'institution même des Tékuphas est évidemment un emprunt de l'Egypte ; car c'est seulement en observant les Tékuphas (ou retour des saisons) que les Egyptiens ont pu formuler leur fameuse période sothique de 1.460 ans.

#### NUMÉRO 37. — PAGE 412.

##### Priorité des Hébreux pour les notions astronomiques.

1° LES CONSTELLATIONS. — Dès les temps les plus anciens, les Hébreux avaient partagé le ciel sidéral en constellations et donné des noms aux principales étoiles. Ils reconnaissaient en même temps que Dieu seul peut dénombrer la multitude des étoiles et leur donner des noms à toutes. *Qui numerat multitudinem stellarum et omnibus eis nomina vocat.* (Ps. CXLVI, 4.)

Job mentionne les Pléiades, Orion, Arcturus et plusieurs autres constellations. (*Job*, IX, 9, XXXVIII, 32.) Comme les auteurs les plus anciens et les critiques les plus autorisés reconnaissent dans Job un contemporain de Moïse, il est évident que c'est le plus ancien auteur connu qui ait parlé des constellations célestes.

2° LES SIGNES DU ZODIAQUE. — En l'an 624 avant l'ère chrétienne, « le roi Josias fit cesser le culte de ceux qui adoraient le soleil, la lune, les signes (1) et l'armée des étoiles. » La première mention des signes du zodiaque chez les Grecs remonte seulement à Eudoxe, lequel fit une description grossière de la sphère céleste au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

3° LES CADRANS SOLAIRES. — Le premier cadran solaire dont il soit fait mention est celui que le roi Achaz fit construire à Jérusalem, vers l'an 730 avant notre ère, et sur lequel le prophète Isaïe fit mouvoir miraculeusement l'ombre indicatrice, en la faisant reculer de dix degrés. C'était vers l'an 712.

Il est encore fait mention de cadrans solaires dans les livres de Judith, de Tobie et de Daniel. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'Anaximandre importa chez les Grecs cet usage des cadrans solaires. (Laert. *in Pherec.* II.)

4° LA DIVISION DU CERCLE EN 360 DEGRÉS. — Les lignes de division du cadran d'Achaz marquaient des degrés véritables et non des heures. La preuve en est : 1° dans le mot hébreu *maaloth* qui signifie *degrés* et que les interprètes ont toujours traduit ainsi, et 2° en ce que l'ombre ne peut *avancer ou reculer* de dix heures (comme le prophète en donnait le choix au roi) sur un cadran qui n'aurait contenu que les douze divisions des heures du jour lucide. La proposition du prophète et le miracle qui suit n'ont au contraire rien d'incompréhensible pour un cadran divisé en degrés ordinaires de quinze à l'heure.

5° LES DOUZE HEURES DU JOUR LUCIDE. — Les livres de Daniel (III, 6, et IV, 16), de Tobie (XI, 14, et XII, 22) et de Judith (VII, 18) sont les premiers documents en date où l'on trouve le nom d'*heure* marqué d'une manière expresse dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Ce n'est que bien plus tard que l'usage de diviser le jour en douze heures passa chez les Grecs.

6° PYTHAGORE, le premier et presque le seul chez les Grecs, paraît avoir connu le véritable système du monde. Il enseignait (vers l'an 500 avant notre ère) que la terre tourne autour du soleil, comme les autres planètes, et que les étoiles sont d'autres mondes distribués dans un espace infini. Mais les historiens nous apprennent en même temps que Pythagore

(2) La plupart des interprètes de la Bible traduisent ici le mot hébreu MAZALOTH par *les douze signes du zodiaque*.

avait puisé ces notions chez les Orientaux, qu'il avait fait un long séjour sur le mont Carmel, là même où vivaient les plus sages des Juifs, les disciples du prophète Elie (Jamblic., *Vita Pythagoræ*, III), et qu'il avait fait de larges emprunts à la philosophie des Hébreux.

« Il est certain, dit Josèphe, que Pythagore a puisé dans « les lois des Juifs une partie de sa philosophie. — Non seule- « ment il a connu nos lois, mais encore il les a suivies en « beaucoup de points. » (*Réponse à Appion*, l. I, ch. VIII.)

On peut donc supposer, avec une grande présomption de vérité, que les Hébreux n'étaient pas étrangers aux notions scientifiques recueillies par Pythagore.

NUMÉRO 38. — PAGE 419.

#### La limite initiale de la fête de Pâque.

« C'est une erreur grave de dire que la Pâque peut être « célébrée pendant les trois jours qui précèdent l'équinoxe ; « car les Septante et les auteurs juifs anciens déclarent de la « façon la plus formelle que la Pâque ne doit être célébrée « qu'après l'équinoxe. »

Cette règle importante était ainsi rappelée, en l'an 276, par saint Anatole, le chef de l'école d'Alexandrie, lequel mourut évêque de Laodicée et martyr. Saint Anatole avait constaté l'échéance de l'équinoxe au 22 mars, ce qui était vrai pour le siècle où il vivait, et il avait réglé son cycle pascal d'après cette limite.

Suivant le témoignage du même auteur rapporté par Eusèbe (*Hist. eccl.*, VII, 32), Aristobule, l'un des Septante, et les deux Agathobules, docteurs juifs des plus autorisés, ayant à répondre à diverses questions sur le livre de l'*Exode*, avaient déclaré de la manière la plus formelle que la Pâque ne devait jamais être célébrée avant l'équinoxe.

« Moïse, dit Philon, place le premier mois de l'année sainte « à l'équinoxe du printemps, parce que, selon moi, cet équi- « noxe présente une image sensible de la création, et il a fixé « la solennité des Azymes au quinzième jour de ce mois, « lequel jour est celui de la pleine lune, afin que l'éclat de « cette fête ne soit obscurci par aucunes ténèbres. » (Philo, *De Septenar. et festis*, p. 1190.)

Cette tradition de la Pâque après l'équinoxe paraît s'être mieux conservée parmi les Docteurs d'Alexandrie que parmi ceux de Jérusalem. Il est assez probable que ces derniers furent forcés par le calendrier syrien de faire remonter au 18 mars la limite initiale de la Pâque, parce qu'ils identifiaient leur mois de Nisan avec le Xanthique des Syriens.

La fixation de la fête de Pâque et les règles du calendrier luni-solaire ecclésiastique sont aujourd'hui l'objet de formules assez compliquées. Les époques astronomiques moyennes du printemps et de la pleine lune étant généralement connues avec précision, on pourrait dire simplement que Pâque doit être célébré le dimanche qui suit la première pleine-lune du printemps, et régler d'après l'époque de cette pleine-lune tout l'ensemble du calendrier de l'année lunisolaire. Cette méthode paraîtrait plus simple et le résultat plus exact pour les jours de la lune.

NUMÉRO 39. — PAGE 424.

**Le calendrier hébraïque au temps des Séleucides.**

Sous la domination des rois de Syrie, les Juifs suivirent le calendrier luni-solaire des Syriens. On en a la preuve dans les dates communes aux deux peuples, telles qu'elles sont citées à cette époque de l'histoire juive par l'historien Josèphe et dans les deux livres des Machabées. Les années embolismiques étaient les mêmes pour les deux peuples et le treizième mois des Syriens répondait au treizième mois ou au Véadar des Juifs.

Ce treizième mois des Syriens s'appelait *Dioscore* et se trouve indiqué au chapitre XI, verset 21 du second livre des Machabées.

Ce mois de Dioscore suivait immédiatement celui de *Dystrus*, qui était le sixième de l'année syrienne, et telle était en effet la règle des Grecs et des Hébreux de placer le mois embolismique après le sixième mois de l'année civile.

Dans le passage du second livre des Machabées, où ce mois est cité, il représente la lunaison qui arriva du 25 février au 25 mars de l'an 164 avant l'ère chrétienne. Cette année répond à la 6<sup>e</sup> du 190<sup>e</sup> cycle hébraïque d'Hillel et a dû avoir, en effet, un mois intercalaire avant le mois pascal.

NUMÉRO 40. — PAGE 426.

**Les intercalations exceptionnelles.**

1. Les intercalations exceptionnelles d'un treizième mois sont la dérogation la plus grave aux règles du calendrier luni-solaire. Cette dérogation a été impossible tant que les Juifs ont suivi le même calendrier que les Syriens au milieu et sous la domination desquels ils vivaient. Mais après l'établissement du calendrier julien en l'an 25 avant l'ère chrétienne, l'ancien calendrier luni-solaire se trouve isolé chez les Juifs et laissé à l'arbitraire du sanhédrin de Jérusalem. C'est donc seulement depuis cette époque, et moins d'un siècle avant la ruine de Jérusalem, que le sanhédrin, après avoir pris la liberté d'intercaler les mois par la règle de Badu, prit ensuite celle d'intercaler même les années, en ajoutant un treizième mois, lorsque cela lui paraissait nécessaire.

2. Avant cette époque, la Bible et l'histoire supposent toujours que le calendrier a suivi un cours régulier. On a pu alors, dans certaines circonstances, omettre ou remettre la fête de Pâque, mais sans pour cela déranger l'échéance régulière du mois de Nisan.

Ainsi nous lisons au second livre des Paralipomènes (xxx) :

« Le roi (Ezéchias), les princes de la nation et tout le peuple de Jérusalem s'étant rassemblés, on décida de faire la Pâque le second mois, car on n'avait pu la faire en son temps, le nombre des prêtres sanctifiés étant insuffisant, et le peuple ne s'étant pas encore réuni à Jérusalem. »

Cette translation de la Pâque, sous le règne d'Ezéchias, est présentée dans l'histoire juive comme un fait unique en son genre et, de plus, elle prouve qu'il y avait dès lors chez les Juifs un calendrier soumis à des règles fixes ; autrement, au lieu de transférer la Pâque, il aurait été bien plus simple de rapporter au second mois le commencement de l'année. Il n'en fut rien cependant et le second mois resta le second mois, bien qu'on y eût transféré la fête.

Pareillement en l'an 65 avant l'ère chrétienne (689 de Rome), la Pâque tombant le 26 mars, les Juifs assiégés dans Jérusalem ne songent nullement à transférer la Pâque ; mais ils supplient les assiégeants de vouloir bien leur concéder les victi-